

AR Prefecture017-200041614-20250304-2025_03_18-DE
Reçu le 13/03/2025*Aunis-
-Sud-*

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du mardi 04 mars 2025
DELIBERATION n°2025_03_18****MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME SUR CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
N°2023-01 NOUVEAU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	38	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Kevin BAYNAUD) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Michéline BERNARD - Gilles GAY (a reçu pouvoir de Joël LALOYAUX)- Eric BERNARDIN - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT - Didier BARREAU - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE) - Hervé GAILDRAT - Emmanuel JOBIN - Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de François PELLETIER) - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN - Marylise BOCHE - Philippe BODET - Stéphane AUGÉ - Frédérique RAGOT - Thierry PILLAUD - Danièle BALLANGER			
Présents/ Membres suppléants :			
Absents : Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Bruno CALMONT, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK, Didier TOUVRON			

Secrétaire de Séance :

Jean-Michel SOUSSIN

Convocation envoyée le :

26 février 2025

Affichage de la convocation le :

26 février 2025

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président**Télétransmission en préfecture le :** 13 MARS 2025

n°: 017-200041614-20250304-2025_03_18-DE

Date de publication sur le site Internet :

13 MARS 2025

AR Prefecture017-200041614-20250304-2025_03_18-DE
Reçu le 13/03/2025**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME SUR CREDITS DE PAIEMENT N°2023-01
NOUVEAU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**

Vu l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les modalités de présentation des autorisations de programme,

Vu la délibération n°2023-09-08 du 18 septembre 2023 approuvant l'autorisation de programme n°2023-01 Nouveau Conservatoire de Musique Aunis Sud,

Vu la délibération n°2024-03-17 du 5 mars 2024 approuvant la modification de l'autorisation de programme n°2023-01 Nouveau Conservatoire de Musique Aunis Sud,

Considérant les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2025 du budget principal de la Communauté de Communes AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente les modifications de l'Autorisation de Programme n°2023-01 nouveau conservatoire de musique Aunis Sud et la répartition des crédits de paiement entre les exercices 2024 et 2027 :

AP/CP n°2023-01 Nouveau conservatoire Aunis Sud	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	6 992,84 €	84 114,41 €	1 286 550,00 €	2 853 391,00 €	581 008,00 €	4 812 056,25 €
Recettes prévisionnelles	6 992,84 €	84 114,41 €	1 286 550,00 €	2 853 391,00 €	581 008,00 €	4 812 056,25 €
- Autofinancement	6 992,84 €	84 114,41 €	796 550,00 €	443 391,00 €	-487 093,66 €	843 954,59 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
- Subventions	0,00 €	0,00 €	490 000,00 €	1 410 000,00 €	1 068 101,66 €	2 968 101,66 €

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire d'approuver la modification de l'Autorisation de Programme n°2023-01 nouveau conservatoire de musique Aunis Sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur de la présentation ci-dessus détaillée,
- Approuve la modification de l'Autorisation de Programme n°2023-01 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP n°2023-01 Nouveau conservatoire Aunis Sud	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	TOTAL
Crédits de paiement prévisionnels	6 992,84 €	84 114,41 €	1 286 550,00 €	2 853 391,00 €	581 008,00 €	4 812 056,25 €
Recettes prévisionnelles	6 992,84 €	84 114,41 €	1 286 550,00 €	2 853 391,00 €	581 008,00 €	4 812 056,25 €
- Autofinancement	6 992,84 €	84 114,41 €	796 550,00 €	443 391,00 €	-487 093,66 €	843 954,59 €
- Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
- Subventions	0,00 €	0,00 €	490 000,00 €	1 410 000,00 €	1 068 101,66 €	2 968 101,66 €

AR Prefecture

017-200041614-20250304-2025_03_18-DE
Reçu le 13/03/2025

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 10 mars 2025

Le Président

Jean CORIOUX



Le secrétaire de séance

Jean-Michel SOUSSIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.